

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 734 Autorisation de signer un protocole transactionnel indemnitaire avec la société CINELOUXOR.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délégation de service public dont est titulaire la société CINE LOUXOR, et notamment son article 16 ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un protocole transactionnel indemnitaire avec la société CINELOUXOR ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société CINELOUXOR sise 38, rue des Martyrs (9e) un protocole transactionnel indemnitaire sur la base du texte joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : La dépense de 7.270 euros TTC sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO